



## Se former

# La formation du chef d'entreprise, du conjoint, des salariés

Fiche B20 / Mars 2018



Document CMA 31 | Création WG Communication | ©fotolia.com

## Objectif

Les formations organisées par la CMA vous permettront d'acquérir des compétences pour développer votre entreprise.

## Bénéficiaire

Chef d'entreprise, conjoint collaborateur et salariés de l'entreprise artisanale.

## Contenu de la prestation

- Un conseiller évalue vos besoins en formation et vous présentent l'offre de formation de la CMA.
- Il vous accompagne dans la mise en œuvre d'un parcours de formation individualisé sur des modules de 1 à 6 jours dans les domaines du pilotage et direction d'entreprise ; comptabilité, analyse financière, gestion du personnel, nouvelles technologies, développement commercial, informatique, réglementation.
- Il assure l'élaboration et le suivi de votre dossier de prise en charge financière : convention de formation entre vous, le stagiaire et la CMA, dossier de remboursement des frais pédagogiques auprès des OPCA, FAF et Conseil de la Formation.

## Modalités pratiques

Par téléphone, par mail, en accueil à la CMA.

## Coût de la prestation

- Participation aux frais pédagogiques de 21 € par jour sous réserve de la prise en charge financière, pour le chef d'entreprise ou le conjoint collaborateur.
- Autre public : nous consulter.

## Ces prestations peuvent vous intéresser

*B16 - Recruter un apprenti*

*B22 - L'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience*

## Contacts

Pôle Formation

- Toulouse

05 61 10 47 47 (puis tapez 4)

formation@cm-toulouse.fr

- Antenne de Saint-Gaudens

05 61 89 17 57

Inouilhan@cm-toulouse.fr

[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Retrouvez l'intégralité de nos offres sur >>

[www.creer-et-gérer-son-entreprise.fr](http://www.creer-et-gérer-son-entreprise.fr)